



BVVB INFO N°131

La Ville du Bois, 31 mai 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2017

Cette réunion de tous les Maires de notre EPCI s'est tenue le mercredi 10 mai à Orsay. La question sur la délégation de service public pour la gestion de l'eau a cette fois pu être adoptée dans le calme, pour les 10 communes dont le contrat arrivait à échéance. (Ballainvilliers, Bures sur Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust).

Le choix d'un nouveau prestataire se fera après l'appel d'offre et sera validé par adoption à un prochain Conseil Communautaire.

Nous sommes gérés pour la distribution de l'eau par SUEZ. Nous pensons que l'ensemble des 10 communes sera assuré par ce délégataire.

Les autres points (53 points à l'ordre du jour) étaient des validations de subventions, des validations de signatures pour le Président concernant des avenants sur les transports, les finances, et l'ensemble des points dont l'EPCI à la compétence.

Pour ceux qui sont intéressés par les débats, l'ensemble des comptes-rendus est consultable sur le site au lien suivant : <http://paris-saclay.com/1-agglo/institution/compte-rendus-431.html>.

COURRIER AU MAIRE POUR LA VOIE DES POSTES

Notre Maire a répondu à notre courrier du 20 avril. Nous reprenons ci-dessous les réponses fournies, lesquelles ne sont pas toutes en phase avec nos questions. Nous regrettons que le Maire n'ait pas retenu notre proposition des trois comptages sur cette voie.

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 20 avril dernier reprenant les diverses remarques recueillies des riverains de la voie des Postes, auxquelles je vous apporte des éléments de réponse :

- En ce qui concerne le passage des poids lourds œuvrant sur le chantier Kaufman and Broad, le nécessaire a été fait, de façon à ce qu'ils n'empruntent pas les rues de la commune. Cependant, certains continuent de circuler, notamment sur la voie des Postes, en raison de la présence du garage Hebert.
- La surface de vente Kaufman and Broad est sur le point (si ce n'est déjà fait) de libérer l'espace public précédemment occupé. L'emprise des palissades sur la rue de Gaillard a été rendue nécessaire pour permettre d'y installer au mieux la base de vie du chantier.
- La mise en sens unique (sens Sud-Nord) de cette partie de la voie des Postes entre la rue de Gaillard et la ruelle des Néfliers n'est pas d'actualité. Elle le deviendra peut-être lorsque la rue des Cailleboudes (dans sa partie accédant directement à la RN20) aura été élargie.

La suite au verso...





- L'absence de trottoirs sur la voie des Postes, entre la ruelle des Néfliers et la rue des Cailleboudes n'est pas nouvelle. Le refus de vendre des propriétaires riverains, dont l'un que vous avez accompagné dans une procédure au tribunal administratif de Versailles, n'a pas permis d'élargir la voirie. Celle-ci sera portée au PLU à 8 mètres, compte tenu du bâti existant. Je ne suis pas certain que l'on puisse implanter des barrières pour sécuriser cette partie de la voirie, cette possibilité reste à étudier.
En ce qui concerne les poubelles, nous sommes intervenus auprès des propriétaires, mais un rappel leur sera adressé.

- Enfin, un certain nombre de comptages a déjà été réalisé sur la partie Cailleboudes (RN20/ et il me semble voie des Postes). Ces derniers ont permis d'accroître la durée du feu permettant de sortir de la commune.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de procéder à de nouveaux comptages, les problèmes de circulation étant principalement liés à des éléments connus tels que le passage des poids lourds en direction de l'entreprise Hebert ainsi qu'à la capacité insuffisante de la partie basse de la rue des Cailleboudes pour accéder à la RN20.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,
Jean-Pierre MEUR

Place du Général de Gaulle • 91620 LA VILLE DU BOIS • Tél. : 01 64 49 59 49 • Fax. 01 64 49 59 39 • www.lavilledubois.fr

Le Maire nous reproche d'avoir accompagné un riverain de la voie des Postes. La procédure que nous avons engagée auprès du Tribunal Administratif n'abordait pas ce sujet. Cela concernait les constructions prévues par Essonne Habitat, rue des Cailleboudes. Ci-dessous la requête que nous avons adressée :

N/Réf : 313 - 12

Objet : Recours contentieux

Lettre R.AR N° 1A 074 612 9102 2

La Ville du Bois, le 31 juillet 2012

Monsieur le Juge,

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte notre requête dans le litige qui nous oppose à notre Maire sur un point du PLU qui a été voté le 27 mars 2012.

Nous avons adressé à Notre Maire un recours amiable PLU concernant la zone UE, et plus particulièrement sur une décision concernant la hauteur des bâtiments qui sont en projet de constructions.

« La hauteur maximale des bâtiments spécifiée n'est pas suffisamment explicite, et ouvre la possibilité de construire des immeubles plus hauts que ce qui a été présenté lors de l'enquête publique. »

En aucun cas, nous n'avons saisi le Tribunal Administratif de Versailles pour une habitation. Pour la petite histoire, trois voisins étaient concernés pour l'achat de leur bien par l'EFPIF. Or, les domaines ont estimé ces biens largement au-dessous du prix du m² appliqués à l'époque. Deux des propriétaires ont donc refusé, à juste titre à notre avis, de vendre leur bien. Il est vrai que la procédure a été engagée en juillet 2012.



AUTRES COURRIERS ADRESSES A NOTRE MAIRE

Les membres de l'ancien gouvernement ont, avant de quitter leur ministère, confirmé ou amplifié les mesures prises sur deux points importants qui nous concernent :

- L'obligation pour les EPCI de réaliser une carte du bruit et d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE). Un arrêté interministériel publié au Journal Officiel du 29 avril fixe la liste des 45 agglomérations de plus de 100000 habitants. La communauté Paris Saclay est nommée, avec les vingt sept villes qui la compose, dont La Ville du Bois. Nous avons demandé à notre Maire la possibilité d'avoir connaissance de ce PPBE, en espérant que les conclusions apporteront des améliorations à notre environnement, et surtout qu'elles ne resteront pas sans suite.
- Deux décrets en date du 5 mai ont été mis en application pour redéfinir le champ d'application de la loi SRU. L'obligation pour notre commune d'atteindre les 25% de logements sociaux, pourraient, si notre Municipalité s'y engage, être exemptée. Nous pensons que les conditions à remplir peuvent l'aider, à savoir :
 - Appartenir à une communauté d'agglomération à fiscalité propre.
 - Insuffisance des dessertes de transports jusqu'aux bassins d'activités.

Nous avons donc adressé à notre Maire un courrier, accompagné des références nécessaires pour qu'il engage des démarches dans ce sens. Avoir des logements sociaux est bien, encore faut-il que les conditions soient en place pour permettre d'accéder à un travail facilement.

A10 GRATUITE : JOURNEE D'ACTION DU 11 MAI 2017 AU PEAGE DE DOURDAN

La journée d'action organisée par A10 Gratuite, à laquelle BVVB a participé, a rencontré un grand succès, tant par la présence médiatique, que par la présence de nombreux élus des Yvelines et de l'Essonne. Certes pour ces derniers, la campagne des législatives offrait un moyen de se montrer.



Maires, députés, un sénateur, conseillers départementaux, conseillers régionaux ont tracté avec les adhérents.

BFM Paris (chaîne 30 de la TNT) et FR3 IDF ont relayé cette manifestation. Le Parisien, l'Echo Républicain, le Républicain ont écrit des articles vantant nos actions.



Le Président de l'Association en a profité pour annoncer la sortie du rapport du séminaire qui s'est tenu au Sénat le 2 février. Nous devrions l'avoir de façon numérique afin que nous puissions le diffuser sur notre site.



FORUM DES ASSOCIATIONS

BVVB tiendra cette année son stand à l'Escale le 10 septembre 2017. Notre association sera également répertoriée dans le guide municipal.

Cette journée est très importante pour notre représentation sur la commune.